## LEVÉE DE L'ÉTAT D'URGENCE, INTERDICTION DES MARCHES, DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE

# Les précisions de Daho Ould-Kablia

***Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a été particulièrement prolixe, hier, à l'occasion de l'ouverture de la session parlementaire de printemps. Levée de l'état d'urgence, interdiction des marches à Alger, prisons secrètes, subversion, dissolution de l'Assemblée… sont autant de sujets abordés par Daho Ould-Kablia.***

**Tarek Hafid - Alger (Le Soir) -** Daho Ould-Kablia n'a pu échapper aux nombreux journalistes chargés de couvrir, hier, l'ouverture de la session parlementaire. Le ministre de l'Intérieur a tenté, une nouvelle fois, d'expliquer que les marches à Alger n'étaient «pas interdites» mais plutôt «non autorisées». «La levée de l'état d'urgence n'aura aucune incidence sur les marches car elles sont régies par loi 91/19 (loi relative aux réunions et manifestations publiques, ndlr). Dans tous les pays du monde, y compris les pays démocratiques, les réunions sont régies par des lois. En France, on ne peut pas manifester si on n'obtient pas une autorisation. La marche n'est pas autorisée à Alger car il y a des impératifs de sécurité qui font que la marche crée du désordre et que nous ne sommes pas en mesure d'empêcher ce désordre et des désordres marginaux ou collatéraux importants que sont les manifestations du terrorisme», a-t-il insisté sans réellement convaincre.

Interrogé à propos de ses récentes déclarations sur les prisons secrètes, Ould-Kablia tiendra à apporter les rectificatifs suivants : «Je n'ai jamais parlé de lieux de détention secrets, moi-même j'ignore s'il y a des lieux de détention secrets. Je ne peux pas en parler. J'ai dit que la loi sur l'état d'urgence donnait la faculté au ministre de l'Intérieur de placer des personnes suspectes en internement administratif. Cette disposition est levée en même temps que l'état d'urgence. Maintenant ce sera à la justice de trancher sur l'internement, à titre administratif, d'une personne dont les activités seraient suspectes, dangereuses pour l'Etat. Nous passons par les voies de droit.»

Jeudi dernier, sur les ondes de la Chaîne III, le ministre avait pourtant fait la déclaration suivante : «On a souvent reproché aux services de renseignements, particulièrement militaires, de détenir des personnes pendant des périodes indéterminées à l'insu de toute autorité ou à l'insu de leurs familles et de leurs avocats. Actuellement, le fait que ces personnes soient placées en état de surveillance sous l'égide d'une autorité judiciaire leur offre les garanties de faire appel, communiquer avec leurs avocats et recevoir des visites.»

Fait étonnant, le ministre de l'Intérieur a reconnu son incapacité à donner une définition claire et précise de la «subversion», menace que l'Armée nationale populaire est chargée de combattre dans le cadre de ses nouvelles attributions. «La définition de la subversion? Je ne suis pas philosophe. Allez demander à ceux qui ont rédigé cette loi. Voyez avec le ministre de la Justice, pas moi», dira-t-il, gêné.

Par contre, Daho Ould-Kablia s'est montré catégorique pour ce qui est de la dissolution de l'Assemblée populaire nationale. Selon lui, il est inutile de demander «la dissolution d'une institution dont le mandat arrive à terme dans un an».

**T. H.**

## DAHO OULD-KABLIA :

# «Vers le redéploiement des gardes communaux»

Le ministre de l'Intérieur a annoncé avoir rencontré des représentants du corps des gardes communaux. «Nous avons enregistré leurs doléances et des solutions seront apportées en concertation avec eux sur leur devenir. Il faut que ce devenir soit à la hauteur des sacrifices qu'ils ont consentis et des possibilités qu'ils peuvent offrir pour servir leur pays. La situation sécuritaire s'étant améliorée, il n'est plus nécessaire de mobiliser un aussi grand nombre de personnes dans ce contexte. La possibilité de leur redéploiement ou de leur réinsertion selon le cas.» Daho Ould-Kablia a tenu à rendre hommage aux membres de ce corps qui étaient «engagés à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme».

**T. H.**

## AHMED OUYAHIA

# Une année de silence

Le Premier ministre a refusé de s'exprimer avec la presse lors de la double cérémonie officielle d'ouverture de la session de printemps du Parlement.

A l'Assemblée puis au Conseil de la nation, toutes les tentatives des journalistes pour décrocher une seule parole d'Ahmed Ouyahia se sont avérées vaines. Mis à part sa mystérieuse boutade à propos de la différence entre «les haricots et les lentilles», lâchée lors de la clôture de la session d'automne, Ouyahia ne s'est pas exprimé publiquement depuis le mois de mars 2010.

C'était à l'occasion de la tenue du Conseil national du Rassemblement national démocratique. Le Premier ministre célèbre donc une année de silence.

**T. H.**

## DJAMEL OULD ABBÈS

# «Le monde du médicament est opaque»

Le ministre de la Santé a qualifié «d'opaque» le secteur du médicament. «Vous savez que le monde du médicament est opaque. Les pharmaciens eux-mêmes se plaignent de l'opacité. Moi je veux de la transparence. Le prix du médicament est de X, lorsqu'il est importé il devient à X+2. Le X2 reste là-bas (à l'étranger). Je veux une facturation selon les prix de référence internationaux. On connaît les prix des médicaments, on contrôle la facturation», a indiqué Djamel Ould Abbès en marge de la cérémonie d'ouverture de la session parlementaire de printemps.

Il cite en exemple un «importateur» qui a appliqué cette technique de «surfacturation». «Un importateur a présenté une gamme de produits. Nous avons vu les prix et l'avons rappelé.

Immédiatement après, il a baissé les prix. Donc c'était surfacturé. J'ai le dossier. Je ne le cite pas par décence, car ce n'est pas mon rôle. Il y a des gens très honnêtes. Mais la pratique de la surfacturation existe. Mais il y a des vachers, des beggaras. Ils importent pendant deux ans, prennent des milliards puis disparaissent dans la nature.»

Interrogé sur le cas de Sanofi Aventis, le ministre de la Santé s'est contenté de préciser que ce laboratoire est actuellement en cours d'investissement en Algérie.

«Les laboratoires sont tenus d'investir dans les deux ans. Je ne parle pas de Sanofi car ils ont investi à Sidi Abdallah. Sanofi Aventis investit».

**T. H.**

## CNCD ORAN

# «La marche non autorisée»

***Même si cette fois encore, les rapports entre l'administration et les membres de la CNCD Oran n'ont pas vraiment évolué dans un cadre purement administratif et officiel, la différence cette fois-ci, c'est la rencontre qui a eu lieu hier entre les représentants de la Coordination d'Oran et le DRAG qui leur signifia le refus quant à la demande d'autorisation pour la marche du 5 mars 2011 déposée le mardi 1er mars.***

L'argument de refus de l'administration s'appuie sur le non-respect de la réglementation relative au délai de dépôt de la demande. Les représentants des membres de la CNCD Oran, que nous avons rencontrés après leur entrevue avec le DRAG, nous diront : «Nous avons fait rappeler à notre interlocuteur que notre démarche fait suite à la levée de l'état d'urgence et aux déclarations du ministre de l'Intérieur quant au délai de trois jours pour le dépôt de la demande en question. En réaction à nos propos,

il nous dira que les propos du ministre ont été déformés par la presse et qu'il n'a jamais été question d'un délai de trois jours s'agissant des marches mais bien de huit jours.»

Auparavant, des membres de la CNCD Oran ont tenu un point de presse au niveau du siège de la LADH, afin d'informer l'opinion publique sur le rapport toujours ambigu qu'«entretient l'administration avec les citoyens», dira l'un des intervenants.

Après avoir essuyé un refus et une hésitation de la part des huissiers de justice contactés afin qu'ils se chargent de la procédure de dépôt de la demande de l'organisation d'une marche pour le 5 mars, adressée aux services concernés de la wilaya d'Oran.

«Environ une dizaine d'huissiers contactés ont refusé dès lors qu'il s'agissait d'une marche. Nous étions obligés d'aller nous-mêmes, au risque de ne pas être reçus, comme ce fut le cas pour le rassemblement du 12 février», diront les membres de la CNCD Oran. C'est ainsi que des représentants de la coordination se sont rendus au siège de la wilaya d'Oran mardi dernier, seul et unique jour de réception des associations, et ont procédé au dépôt de la demande d'autorisation.

Les intervenants ont, lors de ce point de presse, tenu à raconter, disent-ils «Une fois de plus, les péripéties rencontrées durant le dépôt de la demande d'autorisation».

«Une fois dans le bureau indiqué, la personne qui nous a reçus, a jeté un coup d'œil à notre demande et de suite. Là, une réaction de scepticisme est apparue.

Elle nous demande de patienter le temps de contacter son supérieur. Puis, une autre personne est venue nous demander s'il s'agit bien d'une marche. Nous confirmons. On nous précisera que le responsable n'est pas là et qu'il nous fallait reprendre le dossier de la demande et revenir l'après-midi. Nous avons refusé catégoriquement de reprendre le dossier.»

Malgré l'insistance de leur interlocuteur à reprendre leur demande, les membres de la CNCD Oran n'ont pas cédé, convaincus, disent-ils, qu'il s'agissait probablement d'une autre ruse afin de ne pas réceptionner la demande. «Nous n'allons pas à chaque fois trouver des solutions pour déposer nos demandes, juste parce que l'administration ne veut pas faire son travail ou assumer ses refus. Ils n'ont qu'à nous répondre comme c'est le cas de toute administration qui fonctionne normalement et légalement.»

Les animateurs du point de presse avaient fait savoir qu'hier aux environs de 10 h, juste avant l'arrivée des journalistes, ils ont reçu un coup de fil de tierces personnes les informant que le wali souhaitait les rencontrer pour parler de la demande d'autorisation.

Des méthodes informelles, dira l'un des intervenants, qui affirme ne pas comprendre ce type d'agissements venant d'une telle autorité «Ils appellent au respect des lois !? Qu'ils commencent par les respecter eux-mêmes. Au lieu de recourir à des intermédiaires, qu'ils nous parlent de manière officielle. Même le refus que nous avons essuyé de la part du DRAG ne nous a pas été certifié par écrit.» Pour conclure, les intervenants diront que la marche est maintenue et aura pour point de départ la place du 1er-Novembre pour se rendre jusqu'au siège de la wilaya d'Oran.

**Amel B.**

## TIZI-OUZOU

# Les gardes communaux remontent au front de la contestation

***Au rythme où vont les choses à Tizi-Ouzou, il va falloir carrément penser à établir un calendrier pour trouver des créneaux aux entités qui se succèdent pour des sit-in et autres manifestations, qui aux portes du siège de la wilaya, qui devant l'académie et bien d'autres administrations.***

C'était une journée noire, hier, pour les autorités de la wilaya de Tizi-Ouzou qui se sont retrouvées à gérer plusieurs dossiers de collectifs et syndicats sortis crier leur désarroi, comme l'ont fait, après un premier rassemblement tenu dimanche dernier, des dizaines de gardes communaux parmi les 2 500 répartis à travers les 72 détachements que compte la wilaya de Tizi-Ouzou. Mieux organisés qu'ils ne l'étaient lors de leur premier sit-in, les auxiliaires des services de sécurité sont, cette fois, parvenus à leurs fins, obtenant un ont réussi à se faire inviter pour un entretien avec le wali auquel ils ont soumis leurs doléances dont celle émise par leurs collègues des autres wilayas, c'est-à-dire le refus de voir leur corps dissous ou reconverti en celui d'agents de sécurité, tel que «soupçonné» par certains d'entre eux. Le règlement des heures supplémentaires que leur doit l'administration qui les emploie bien au-delà des huit heures de travail légales, ou encore la revalorisation de leurs pensions et celles des ayants droit de leurs collègues ayant été blessés ou décédés dans l'exercice de leur fonction, sont quelques-unes parmi les revendications étalées sur une plateforme et transmises par leurs représentants hier au wali. En tout cas, ils sont «prêts à revenir autant de fois qu'il le faudra pour arracher (leurs) droits», a assuré l'un des protestataires présents au siège de la wilaya de Tizi-Ouzou hier.

Les victimes collatérales de la réconciliation, comme on aime à les appeler, semblaient résolues à ne plus se laisser berner et, désormais, elles attendent que les rassemblements ayant eu lieu cette semaine à Alger et Boumerdès fassent tache d'huile pour qu'enfin les pouvoirs publics daignent les écouter et les rétablir dans leurs droits «pas plus !», comme elles le soulignaient avec une inébranlable conviction, hier à Tizi-Ouzou, et cela ressortait, en premier lieu, dans la déclaration rendue publique à l'occasion.

**A. M.**